



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET
COMMUNICATIONS



UNITÉ CENTRALE D'EXÉCUTION (UCE)

PROJET DE CONNECTIVITÉ RÉILIENTE ET D'ACCESSIBILITÉ DU TRANSPORT
URBAIN (RUTAP)
(P177210)

DP-008-RUTAP/2024

Avis à Manifestation d'Intérêt

Recrutement d'un Bureau d'Études qui devra fournir : Une Assistance technique
intégrée pour le déploiement du « Pilote du PIC »

1. Le Gouvernement de la République d'Haïti a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet de Connectivité résiliente et d'accessibilité du transport urbain (RUTAP) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant pour Une Assistance technique intégrée pour le déploiement du « Pilote du PIC ».
2. Sans être limitatif, le Bureau d'Études aura à réaliser les activités suivantes :
 - Dresser un diagnostic du système actuel mis en place au PIC pour le transport des ouvrières et ouvriers conformément à l'obligation qui est faite légalement aux employeurs dans le Code du travail ;
 - Estimer les besoins à court et moyen terme du PIC en matière de moyens de transport d'ouvrières et ouvriers ;
 - Etudier les capacités financières des Compagnies à supporter un programme de modernisation du parc d'autobus ;
 - Rédiger un document unique présentant le montage financier retenu et synthétisant l'ensemble des études ayant permis d'y aboutir ;
 - Rédiger du protocole de déploiement du « Pilote du PIC » avec un calendrier, la définition de responsabilités pour les parties prenantes, et des indicateurs et des critères de réussite associés ;
 - Fournir des contributions techniques aux dossiers d'appel d'offres, soutenir le processus d'appel d'offres et contribuer à l'évaluation des travaux.
3. Les Consultants intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de *l'Unité Centrale d'Exécution (UCE)* du *MTPTC* et prendre connaissance des Termes de Référence, à partir du *mercredi 28 août 2024*, tous les jours ouvrables de 9 : 30 à 15 : 00, à l'adresse suivante :

55, Rue Métellus, Pétiion-Ville, Haïti

ou

Adresse électronique: passationmarches@uce-bm.gouv.ht / rjleger@uce-bm.gouv.ht

Numéro de téléphone : (509) 4153-3450

4. L'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés

doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- Expérience significative de 5 ans minimum et d'excellentes compétences dans la réalisation d'études de financement et de montage de plan d'affaires pour le renouvellement de parc de véhicules de compagnies de transport dans des pays en voie de développement ;
- Au moins cinq (5) ans d'expérience et d'excellentes compétences dans la réalisation d'études d'équipement urbain de type terminal de transport en commun, arrêt d'autobus, et d'aménagement d'espaces publics dans des pays en voie de développement ;
- Expérience avérée dans la conduite d'enquêtes et l'animation des groupes de discussion de type focus group ; et disposer d'une bonne capacité de rédaction de rapports de synthèse de focus group ;
- Reconnaissance à l'échelle d'Haïti ou mondiale et justifiant des références dans les domaines spécialisés de la voirie urbaine, du transport et la mobilité urbaine ; en particulier avoir trois (3) références de consultations antérieures pour des études similaires à ce mandat ;
- Capacité de travailler en Français et en Créole haïtien.

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.

5. La liste restreinte comprendra cinq (5) à huit (8) Soumissionnaires.
6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, septembre 2023 [Cinquième édition] (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
7. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
8. Un Consultant sera sélectionné selon la Méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans le *Règlement de Passation des Marchés* et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.
9. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies aux adresses électroniques ci-dessous au plus tard le mercredi 18 septembre 2024 à quinze (15) heures (heure locale) à l'intention de :

A l'Attention de : Monsieur Robenson Jonas LÉGER, Ing., Coordonnateur

Tél. : 4153-3450

Courriels : rjleger@uce-bm.gouv.ht, passationmarches@uce-bm.gouv.ht

Raphaël HOSTY, Ing.
Ministre